

Assistant-e en soins et santé communautaire en EMS

Mission

L'assistant-e en soins et santé communautaire en EMS (ASSC en EMS), au sein de l'équipe pluridisciplinaire de l'EMS et de son unité, sous la responsabilité de l'infirmier-ère, participe à l'accompagnement global des résidents, en contribuant au maintien de son autonomie, dans le respect de ses désirs, de ses besoins et de sa continuité identitaire.

L'ASSC assure des prestations de qualité dans le domaine des soins et dans les activités de la vie quotidienne, par des actes médico-techniques, de l'assistance, de l'organisation de la vie quotidienne, de l'administration et de la logistique.

L'ASSC exerce son rôle de manière autonome et responsable, dans le cadre des activités qui lui ont été déléguées et selon des procédures clairement établies.

Références métier

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante/assistant en soins et santé communautaire avec certificat fédéral de capacité (CFC), 13.11.2008
- Manuel de formation ASSC, OdaSanté
- Loi cantonale relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (LEMS) – J 7 20
- Charte éthique de la Fegems
- Charte ou projet d'établissement de l'EMS

Contexte professionnel

Dans une dynamique qui concerne aujourd'hui la plupart des EMS, dans laquelle le résidant est placé au centre de l'organisation, l'ASSC contribue à promouvoir une approche globale de la personne, en réunissant dans un même temps l'accompagnement des activités de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas) et les soins requis. Son rôle nécessite de ce fait une délégation claire de ses activités.

Certaines équipes font le choix d'un rôle combinant les activités de la vie quotidienne (AVQ) et les actes médico-techniques délégués, ajustant leur organisation du travail en conséquence. D'autres équipes mettent l'accent sur une fonction orientée vers les compétences liées aux actes médico-techniques, dans une dynamique d'assistance à l'infirmier-ère. Dans le cadre de nouveaux projets d'établissements ou de nouveaux EMS avec des prestations différentes – organisation en appartements, par exemple – l'ASSC est à même d'exercer l'ensemble des compétences de son profil, en ajoutant aux fonctions précédentes, celles liées à la gestion de l'environnement et des repas.

Position institutionnelle

L'ASSC est membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'EMS qui assure des prestations de soins, de soutien, d'encadrement, d'animation et d'hôtellerie.

Il ou elle est placé-e sous la responsabilité hiérarchique d'un-e infirmier-ère responsable d'unité de soins (IRUS). Au travers de la délégation d'un certain nombre d'activités, il ou elle agit en complémentarité avec l'infirmier-ère, et, dans cette collaboration, lui apporte un regard documenté sur les résidants. Fonctionnellement, dans le cadre d'activités interdisciplinaires, il ou elle peut dépendre des responsables des autres secteurs.

Selon l'organisation du travail de l'EMS, l'ASSC est responsable d'un groupe de résidants et de la prise en charge de l'ensemble des activités qui les concernent au quotidien.

Rôle professionnel

L'activité de l'ASSC s'inscrit dans une approche systémique qui inclut la famille et les proches, tient compte du parcours de vie de la personne, et se déroule de l'accueil du résidant jusqu'à sa mort. Il ou elle accompagne les résidants dans l'accomplissement de leurs activités de la vie quotidienne en favorisant le maintien de leur autonomie et en prenant en considération leur diversité en matière d'aménagement de la chambre, de comportements et d'habitudes alimentaires. Il ou elle les conseille en matière d'alimentation et d'habillement à un niveau simple et concret.

L'ASSC prodigue, dans les limites de ses compétences professionnelles, des soins adaptés aux besoins des résidants en tenant compte de leurs habitudes culturelles et religieuses, en suivant la planification de soins existante. Il ou elle exécute, sur délégation, les actes médico-techniques suivants:

- contrôler les paramètres vitaux et le bilan hydrique
- effectuer des ponctions veineuses et capillaires à des fins de prélèvement sanguin
- préparer et administrer des médicaments
- préparer et administrer des perfusions lorsqu'une voie veineuse est en place (à l'exception des perfusions médicamenteuses)
- prodiguer des soins techniques aux résidants appareillés, notamment de sondes, poches, etc.
- préparer et administrer des injections (à l'exception des injections intraveineuses)
- effectuer des réfections de pansements
- préparer des interventions diagnostiques ou thérapeutiques et prêter assistance lors de celles-ci
- changer une sonde vésicale lorsque celle-ci est déjà en place
- effectuer des travaux de désinfection et de stérilisation

L'ASSC reconnaît les situations d'urgence, prend des mesures de premiers secours et organise l'aide. Il ou elle applique des mesures de promotion de la santé et de la qualité de vie ainsi que de prévention de la maladie.

L'ASSC organise le quotidien d'un groupe de résidents en collaboration avec les personnes concernées et en tenant compte de leurs besoins:

- activités de la vie quotidienne (AVQ)
- soins particuliers
- rendez-vous, visites médicales
- accompagnement à l'extérieur
- famille
- etc...

Dans le contexte d'un EMS avec des missions nouvelles, l'ASSC:

- prépare des repas simples pour des personnes seules ou des petits groupes dans le cadre de l'unité, de l'animation et/ou d'activités interdisciplinaires
- effectue des tâches domestiques dans un ménage collectif
- lave le linge et les vêtements dans le respect de l'environnement
- effectue des travaux simples de maintien et d'adaptation

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire et en raison de l'autonomie qui lui est conférée, l'ASSC assure le bon fonctionnement de la communication en étant à l'écoute et en repérant, en relayant et témoignant de manière à faire le lien entre les résidents, les proches et l'infirmier-ère, ainsi qu'entre les autres secteurs et le sien.

L'ASSC effectue des travaux administratifs simples (remplir des formulaires, tenir des fichiers et des statistiques, classer et archiver des documents, rédiger de la correspondance simple). Il ou elle gère, selon les prescriptions en vigueur, les réserves de matériel de soins, de denrées alimentaires, de matériel de bureau, de médicaments (commandes, entreposage, contrôle des dates de péremption). Il ou elle entretient et nettoie les appareils et le mobilier, les tient prêts à l'emploi.

Responsabilités

L'ASSC conçoit et exerce son rôle en s'appuyant sur les protocoles et normes de pratiques établies pour la profession dans le contexte de l'établissement. Il ou elle se responsabilise par rapport à ses actes et ses décisions et assume des responsabilités par délégation en tant que membre d'une équipe. Il ou elle est notamment responsable des soins techniques qu'il ou elle est en droit de pratiquer en respectant les critères d'efficacité, de sécurité, d'hygiène, de confort et d'économie.

L'ASSC, disposant d'une certaine expérience et des compétences requises, peut encadrer des stagiaires.

Contributions

Comme membre d'une équipe pluridisciplinaire, l'ASSC participe à la définition d'un projet global d'accompagnement du résident, à l'application des objectifs et des prestations planifiées, à la transmission et au partage des observations, à la réflexion sur les pratiques professionnelles ainsi qu'au développement et à la reconnaissance de son métier, tant à l'interne de l'établissement qu'à l'externe.

Collaboration interne

Dans la perspective d'un accompagnement global du résident, l'ASSC participe aux étapes-clés de la vie du résident dans l'EMS: accueil, colloques pluridisciplinaires, activités interdisciplinaires, accompagnement en fin de vie, en collaborant, dans la limite de ses compétences, avec l'ensemble des professionnels et des secteurs d'activité de l'EMS.

- L'ASSC collabore en particulier avec les infirmier-ère-s pour la prise de délégation des soins.
- Il ou elle contribue, comme les autres professionnels de l'équipe, à la production du dossier unique du résident.
- Il ou elle coopère avec les autres fonctions soignantes.
- Il ou elle articule son travail avec les personnes en charge de l'animation.
- Il ou elle collabore étroitement avec le service hôtelier et l'intendance.

Réseau professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Hôpitaux Universitaires de Genève - HUG• Centres d'Action sociale et de Santé – CASS• Médecins traitants• Associations professionnelles• Intervenants externes, tels que:<ul style="list-style-type: none">- physiothérapeute, ergothérapeute- pédicure- diététicien-ne- esthéticienne, coiffeur-euse- dentiste- représentant-e-s religieux-ses- familles, proches
Compétences principales	<ul style="list-style-type: none">• Montrer de l'intérêt pour les personnes, les accepter et établir des relations empreintes de respect et de professionnalisme tout en gardant la distance professionnelle nécessaire.• Evaluer et agir en fonction des besoins des personnes et des principes éthiques par l'application de standards de qualité et le respect de prescriptions, notamment celles qui concernent le secret professionnel et le devoir d'information.• Planifier, documenter et organiser son travail.• Observer les situations et les changements intervenus et en informer les instances ou personnes concernées en communiquant de manière appropriée en fonction des situations professionnelles.• Se percevoir comme un membre d'une équipe interdisciplinaire, collaborer de manière constructive avec les membres de l'équipe et les services de soutien, connaître son domaine de compétences et s'y tenir.• Développer des facultés à prendre des initiatives, apprendre à gérer les situations stressantes en utilisant les ressources de manière économique et écologique.• Identifier ses besoins en matière de formation complémentaire.
Formation	<ul style="list-style-type: none">• Certificat fédéral de capacité d'Assistant-e en soins et santé communautaire (CFC d'ASSC), version «en cours d'emploi» pour des adultes, version «école avec stages»; certains cantons de Suisse romande offrent une version «duale jeune». Possibilité d'intégration de la maturité professionnelle selon la LFPr.• Formation continue spécifique, liée à l'EMS ou au réseau des EMS, notamment en soins palliatifs, ergomotricité, prévention des chutes, connaissance et accompagnement de la personne âgée, etc.• Formation continue liée au métier et à l'activité d'ASSC.
Possibilités d'évolution	<ul style="list-style-type: none">• En interne de l'établissement, par le biais de la formation continue, position de personne-ressource pour un type de prestations (ex. prévention des chutes ou ergomotricité).• Accès aux écoles du tertiaire non HES (niveau ES, enseignement professionnel supérieur) par le biais du CFC.• Par le biais de la maturité professionnelle, accès possible aux HES pour les professions socio-sanitaires.
Liens, adresses	<ul style="list-style-type: none">• Fegems: www.fegems.ch• École d'assistant-e-s en soins et santé communautaire: www.ge.ch/cefops/Assisoinsante/• Association genevoise des ASSC• OdaSanté (organisation nationale faitière du monde du travail en santé): www.odasante.ch• Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, OFPC: www.geneve.ch/ofpc• Office Fédéral de la Formation et de la Technologie - OFFT: www.bbt.admin.ch
